

En partenariat avec l'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence, la DIRECCTE PACA (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur) vous propose cette année des actions d'information et de sensibilisation dans les **six domaines** suivants :

1. La Prévention des Risques Professionnels (*page 1*) ;
2. La Négociation sur l'Égalité Professionnelle (*page 1*) ;
3. La Pénibilité au Travail (*page 2*) ;
4. Le Rôle des IRP dans la Formation Professionnelle Continue (*page 2*) ;
5. Les Relations Professionnelles en France et en PACA (*page 2*) ;
6. La Sous-Traitance et les Risques Professionnels (*page 2*).

## 1. La Prévention des Risques Professionnels

Réservées aux membres des CHSCT et aux représentants du personnel des entreprises privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, trois actions d'information et de sensibilisation sont proposées en 2015, en particulier sur le thème de la prévention des risques psychosociaux.

L'objectif est de fournir aux représentants du personnel les moyens pour élaborer une démarche de prévention des risques :

- en maîtrisant les **règles juridiques** qui s'appliquent aux problèmes de santé et de sécurité ;
- en connaissant les **ressources**, les **responsabilités** et les **limites** des actions des CHSCT ;
- en repérant les **différents acteurs** concernés par le sujet et que l'on peut mobiliser ;
- en se dotant d'outils d'analyse des **situations de travail** et de leurs **conséquences sur la santé** ;
- en maîtrisant les **outils** et les **procédures** pour mettre en place des actions concrètes.

### 3 actions ouvertes aux membres désignés des CHSCT et aux RP

<b>Avril 2015</b>	(8 au 10 avril)	Prévention des risques psychosociaux (action organisée dans le Vaucluse, à Avignon)
<b>Mai 2015</b>	(26 au 28 mai)	Prévention des risques psychosociaux (action organisée dans le Var, à Roquebrune-sur-Argens aux Issambres)
<b>Juin 2015</b>	(2 au 4 juin)	Prévention des risques psychosociaux (action organisée dans les Alpes-Maritimes, à Carros)

## 2. La Négociation sur l'Égalité Professionnelle

Dès lors que l'entreprise est pourvue d'un **délégué syndical**, l'employeur doit engager une **négociation** qui a évolué dans son contenu. **Deux actions d'information et de sensibilisation** sur les méthodes et les thématiques de la négociation professionnelle sont proposées aux **délégués syndicaux** et **délégués du personnel** des entreprises privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'objectif est de fournir aux participants les **moyens** de maîtriser les **aspects juridiques et pratiques** qui s'appliquent à cette négociation :

- en analysant les **évolutions juridiques** dans le but de comprendre les **freins** à l'égalité professionnelle ;
- en déterminant les **responsabilités** et les **limites des actions des IRP** ;
- en échangeant autour d'**expériences en entreprise**.

### 1 action d'une demi-journée ouverte aux DS et aux membres des C.E.

<b>Juin 2015</b>	(4 juin <i>matin</i> )	La négociation sur l'égalité professionnelle : le rôle des IRP (action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)
------------------	------------------------	---

### 1 action ouverte aux IRP

<b>Sept. 2015</b>	(7 au 9 septembre)	La négociation sur l'égalité professionnelle : méthodes et thématiques (action organisée dans les Alpes-Maritimes, à Carros)
-------------------	--------------------	---

### 3. La Pénibilité au Travail

Le **compte personnel de prévention de la pénibilité** créé par la **loi du 20 janvier 2014** ouvre aux salariés durablement exposés (à un ou plusieurs des dix facteurs de pénibilité) la possibilité de suivre une formation en vue de se reconverter, de bénéficier d'un passage à temps partiel avec complément de rémunération, ou de partir plus tôt à la retraite. **Trois demi-journées de sensibilisation** sont proposées aux **délégués syndicaux** et **délégués du personnel** des entreprises privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chacune d'elle s'attachera à **faire le point sur le dispositif légal** sur la pénibilité, sa prévention sur la gestion du compte personnel, et sur les points d'appui réglementaires pour l'action des IRP.

#### 3 actions d'une demi-journée ouvertes aux DS et aux DP

<b>Mai 2015</b>	(26 mai <i>matin</i> )	Pénibilité : prévention et réparation <i>(action organisée dans le Vaucluse, à Avignon)</i>
<b>Juin 2015</b>	(5 juin <i>matin</i> )	Pénibilité : prévention et réparation <i>(action organisée dans les Hautes-Alpes, à Gap)</i>
	(16 juin <i>matin</i> )	Pénibilité : prévention et réparation <i>(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i>

### 4. Le Rôle des IRP dans la Formation Professionnelle Continue

La **loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle** favorise le développement des compétences et la compétitivité des entreprises. Les démarches administratives des entreprises sont simplifiées. Les employeurs doivent s'acquitter d'une **contribution unique**. En parallèle, ils disposent de plus de liberté pour mettre en place des **plans de formation**. Quel est le rôle des représentants du personnel dans ce nouveau paysage ? La matinée proposée aux membres des C.E. donnera **des pistes de réponse** à cette question.

#### 1 action d'une demi-journée ouverte aux membres des C.E.

<b>Sept. 2015</b>	(21 septembre <i>matin</i> )	Le Rôle des IRP en matière de Formation Professionnelle Continue <i>(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i>
-------------------	------------------------------	--

### 5. Les Relations Professionnelles en France et en PACA

Selon l'**enquête REPONSE**, 60% des établissements de onze salariés ou plus disposent au moins d'une instance représentative du personnel. Nombreux sont les petits établissements qui n'en bénéficient toujours pas. En général, malgré une **activité de négociation** qui se développe, le **niveau de conflictualité** reste important. **Quel regard** peut-on porter sur les relations professionnelles aujourd'hui ? Comment les faire **évoluer** ? C'est ce que nous essaierons de comprendre lors de cette journée.

#### 1 action d'une journée ouverte aux représentants du personnel

<b>Oct. 2015</b>	(21 octobre)	Les relations professionnelles entre conflits et négociations : l'enquête REPONSE en débat <i>(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i>
------------------	--------------	--

### 6. La Sous-Traitance et les Risques Professionnels

De plus en plus d'activités professionnelles sont réalisées en situation de sous-traitance. Les salariés de ces entreprises **maîtrisent souvent mal** l'environnement dans lequel ils interviennent et ne disposent pas toujours des **ressources adaptées** pour réaliser leurs tâches. Ils se voient, en outre, confier les tâches **les plus dangereuses**, et les conditions de travail **les plus difficiles**. Les travailleurs d'entreprises extérieures sont, par ailleurs, plus fréquemment en **contrat précaire** que les salariés des entreprises utilisatrices et leur **suivi médical** est plus difficile à assurer. Les **effets sur la santé au travail des salariés** sont donc importants. Deux actions de sensibilisation sont proposées aux membres des CHSCT pour leur permettre de savoir comment intervenir pour **prévenir ou minorer ces risques** pour les salariés.

#### 2 actions ouvertes aux élus des CHSCT (dont une journée d'étude)

<b>Mai 2015</b>	(12 mai <i>matin</i> )	La sous-traitance et les risques professionnels <i>(action d'une 1/2 journée organisée dans les Alpes-Maritimes, à Valbonne)</i>
<b>Sept. 2015</b>	(17 septembre)	Sous-traitance et santé au travail : le rôle des CHSCT <i>(journée d'étude organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i>

#### Modalités d'inscription

- Nous vous rappelons **qu'il faut aviser** votre employeur **au moins 30 jours avant la date de l'action** et que vous n'avez pas besoin de la notification de l'IRT pour le faire.
- Si vous souhaitez participer à **une ou plusieurs** de ces actions d'information et de sensibilisation, veuillez s'il vous plaît nous envoyer **le bulletin d'inscription** ci-joint à l'adresse de l'IRT (ne pas transmettre à la DIRECCTE svp) par mail, par fax ou par courrier (**voir nos coordonnées complètes au recto, un bulletin par personne, à remplir le plus lisiblement possible**).
- Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne sur le site internet de l'Institut à l'aide du formulaire : <http://irt.univ-amu.fr/inscription-sessions-directe>
- Toutes les informations sur les Actions IRT-DIRECCTE 2015 : <http://irt.univ-amu.fr/sessions-directe-paca>

~ AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE PAR TÉLÉPHONE ~